

Salaires inférieurs à la moyenne, management RH en mode start up, remise sur le tapis de la réforme des retraites

## LE GOUVERNEMENT VEUT EN FINIR AVEC LE STATUT DE FONCTIONNAIRE ET LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLE

### AUCUN SCOOP : LES PROFESSEURS TRÈS MAL PAYÉS, PERÇOIENT 25 % DE MOINS QUE LES AUTRES FONCTIONNAIRES DE MÊME CATÉGORIE !

Ce n'est une surprise pour personne : les salaires des enseignants sont bas, et même inférieurs de 24 % à celui des autres fonctionnaires de catégorie A selon « INSEE première n°1861 » de juin 2021. Nos salaires sont faibles ! Et pour cause ! C'est la politique du ministre et de ses prédécesseurs de refuser de donner aux personnels, ce qu'ils sont en droit de réclamer : les pertes liées au blocage du point d'indice (20, 79%). Et en plus les prélèvements CSG et CRDS (pour un enseignant de classe normale à l'échelon 9, c'est 281 euros mensuels en moins sur sa fiche de paie) ne font qu'augmenter. Quant aux mesures du Grenelle de J-M Blanquer, le moins que l'on puisse dire c'est qu'elles n'ont que très peu de conséquences sur le bas de la fiche de paie ... et encore, pour certains collègues seulement.

### LE CHOIX DU MINISTRE : LE REFUS CONSTANT D'AUGMENTER LES SALAIRES COUPLÉ À UN MANAGEMENT RH À LA FRANCE TÉLÉCOM

Immédiatement après la grand-messe du ministre sur son Grenelle, tous les personnels recevaient sur leur boîte professionnelle un mail rectoral contenant la feuille de route RH de leur académie. Sous couvert de modernité, c'est un management serré, « au plus près », « de proximité » selon les mots du ministre, qui se met en place pour mettre au pas les personnels et pour qu'ils se conforment à la dénaturation de leur métier et d'une manière générale, pour qu'ils acceptent sans sourciller la destruction de leurs droits statutaires. Il faudrait accepter la surveillance permanente par ses propres collègues devenus supérieurs hiérarchiques intermédiaires et locaux, les injonctions pour accepter un empilement de tâches en plus de l'enseignement ou des missions habituelles, ce que le ministre nomme « accompagnement au parcours professionnel ». A ces modifications statu-



taires, il faudrait accepter l'individualisation des rémunérations et des primes, comme la prime REP+ dont une partie deviendrait modulable selon les résultats obtenus par les collègues, résultats laissés à l'appréciation hiérarchique.

Le ministre voudrait en finir avec l'avancement à l'ancienneté inscrit dans le statut général de la Fonction publique d'Etat, qu'il ne s'y prendrait pas autrement.

### RÉFORME DES RETRAITES À POINTS : SANS SURPRISE, LE RETOUR

Malgré les déclarations contradictoires de certains ministres ou parlementaires effrayés par la possibilité d'une grève interprofessionnelle contre la réforme des retraites à points, le Président de la République a été quant à lui très explicite :

« À un moment donné, la question du financement des retraites sera posée à la Nation ». Pourtant, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) dans son rapport annuel vient de confirmer que le système de retraites actuel, financé par les cotisations salariales, est parfaitement viable jusqu'en 2070 : « À l'horizon 2070, le système de retraite apparaît en moyenne en excédent de 0,4 % de PIB ». Mieux, le COR affirme : « À l'horizon 2070, la part des dépenses de re-traites serait même inférieure à celle constatée en 2019, avant crise. » Alors pourquoi le gouvernement s'acharne-t-il à vouloir en finir avec le système actuel qui est viable et efficace ? Précisément parce qu'il est financé par les salaires « socialisés », c'est-à-dire par les cotisations de chaque salarié au bénéfice des retraités. Or, ce salaire « coûte » aux employeurs au même titre que le « bas de la fiche de paie ». Baisser, voire, supprimer pour le même enseignant certifié classe normale éch.9 permettrait l'économie pour l'État de 2 359 euros mensuels !

Au delà du droit à la retraite, c'est le salaire différé, ce salaire « socialisé », tel que mis en place en 1945 par l'ordonnance portant création de la Sécurité Sociale, que le gouvernement veut restreindre pour diminuer le coût du travail de tous les salariés du public et du privé.

**Le SNFOLC ne laisse pas faire et appelle les personnels à se rassembler en AG, à discuter de la situation : retrait de la loi de transformation de la Fonction publique, de la RH renforcée, du projet de réforme des retraites à points ! Augmentation générale des salaires et des traitements.**